

Projet Capdroits

Il est important que les personnes handicapées **participent à la vie de la société.**

Pour cela, il faut que les personnes handicapées puissent être **citoyens** comme tout le monde, c'est-à-dire :

- avoir des droits sociaux (par exemple, **droit à l'éducation**)
- avoir des droits économiques (par exemple, **droit au logement**)
- avoir des droits civils (par exemple, **droit de se marier**)
- avoir des droits politiques (par exemple, **droit de vote**).

Mais les personnes handicapées ou vulnérables rencontrent souvent des difficultés dans l'accès à leurs droits.

Dans l'article 12 de la **Convention internationale sur les droits des personnes handicapées**,

il est écrit que les personnes handicapées ont le droit de prendre des décisions importantes comme n'importe quelle autre personne.

La France a signé cette Convention et a promis de la respecter.

Maintenant, les politiques et les chercheurs français veulent savoir

comment aider les personnes handicapées

qui ont besoin d'être accompagnées pour avoir accès à leurs droits.

Le **Collectif Contrast** et le **Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes** (CFHE) proposent un projet pour aider les personnes handicapées à **donner leur avis sur l'accès à leurs droits.**

Nous allons utiliser une méthode que nous appelons la « **mise en forums** ».

La mise en forums, c'est d'abord une **discussion en groupes de travail.**

Il existe des façons différentes pour aider les personnes handicapées à parler des questions compliquées comme l'accès aux droits.

Nous allons les étudier et présenter aux animateurs des groupes de travail.
C'est **la première étape** de notre projet.

Nous allons former **dix groupes de travail** dans cinq villes différentes.

Ces villes sont Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille et Paris.

Nous allons inviter les personnes handicapées à devenir membres de ces groupes de travail.

C'est **la deuxième étape** de notre projet.

Les personnes handicapées sont libres de décider si elles veulent participer ou partir.

Dans chaque groupe de travail, trois personnes vont **animer la discussion** : une personne handicapée, un professionnel et un chercheur.

Les trois animateurs vont s'aider les uns les autres parce qu'ils ont des expériences et des connaissances différentes.

Les animateurs vont poser deux questions dans chaque groupe de travail.

La première question concerne **les problèmes dans l'accès aux droits**.

La deuxième question concerne **les problèmes dans l'accompagnement** et dans l'aide à la décision des personnes handicapées.

Les animateurs vont aussi demander les membres des groupes de travail de **faire des propositions** pour résoudre ces problèmes.

C'est **la troisième étape** de notre projet.

La mise en forum, c'est encore **une discussion avec des chercheurs**.

Nous allons inviter les membres des groupes de travail à participer elles-mêmes à un séminaire de recherche.

C'est **la quatrième étape** de notre projet.

Ensuite, nous allons inviter les membres des groupes de travail à participer à une **conférence internationale**.

Les chercheurs et les professionnels vont aussi participer à la conférence.

C'est **la cinquième étape** de notre projet.

A la fin de notre projet, nous allons présenter des propositions des membres des groupes à des politiques.

C'est **la sixième étape** de notre projet.

Nous allons aussi écrire un **guide de soutien à la mise en forums**.

Il va aider les politiques, les chercheurs et toutes les personnes qui veulent demander l'avis des personnes handicapées sur leurs droits.

La Caisse national de solidarité pour l'autonomie finance ce projet.

Le projet commence en octobre 2016.

Les responsables du projet

Le **Collectif Contrast** est un groupe de chercheurs en sciences sociales qui travaillent dans différents laboratoires de recherche.

Ils étudient les relations entre les personnes vulnérables et les personnes qui les accompagnent.

Site Internet du Collectif Contrast : <http://contrastcollectif.wordpress.com>

Le **CFHE** est composée d'associations françaises de personnes handicapées et de membres de leurs familles.

Le CFHE parle pour elles à l'Union européenne.

Le CFHE écrit aussi un rapport

sur l'application en France

de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées.

Site Internet du CFHE : <http://www.cfhe.org>

Si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un mail à :

M. Benoît Eyraud, responsable scientifique du projet

benoit.eyraud@ish-lyon.cnrs.fr

Mme Iulia Taran, coordinatrice du projet

ulia.taran@gmail.com